

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Tarification de l'enquête sociale du Juge aux Affaires Familiales : Les associations attaquent deux textes réglementaires devant le Conseil d'Etat**

*En publiant le décret n°2009-285 et l'arrêté du 12 mars 2009 -d'application immédiate- relatifs aux enquêteurs sociaux et à la tarification des enquêtes sociales en matière civile, l'Etat renonce à garantir la protection de tous les enfants et de la cellule familiale, au profit d'une normalisation administrative et financière impossible<sup>1</sup>.*

En fixant, par arrêté, une rémunération forfaitaire trois fois inférieure aux pratiques actuelles, l'Etat empêche désormais toute activité d'enquête sociale assurée tant par les professionnels des associations que par ceux exerçant en libéral. Les conséquences sont graves : licenciements inéluctables et surtout des enquêtes sociales au rabais ne permettant plus au magistrat une prise de décision éclairée pour protéger l'enfant dans le cadre de conflits parentaux.

Ainsi, après avoir alerté le Premier ministre et la Garde des Sceaux -signataires de ces textes- et les Présidents de groupes parlementaires, l'UNASEA a déposé, avec l'ANDES, l'APCARS, l'APCE et la FN3S<sup>2</sup>, un recours collectif devant le Conseil d'Etat, en vue de leur annulation. L'UNAF a également décidé de rejoindre cette initiative.

#### Contacts :

FN3S : Didier VILLAIN – 04 68 84 59 03

UNASEA : Audrey PALLEZ – 01 45 83 50 60

Paris, Le 02 juin 2009

---

<sup>1</sup> Voir le communiqué de presse UNASEA, FN3S, UNIOPSS : « Conflits familiaux : l'intérêt de l'enfant au moins offrant ! » du 23 mars 2009.

<sup>2</sup> ANDES : Association nationale des enquêteurs sociaux ; APCARS : Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale ; APCE : Association fédérale pour le couple et l'enfant, FN3S : Fédération nationale des services sociaux spécialisées en protection de l'enfance en danger ; UNASEA : Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes ; UNAF : Union nationale des associations familiales.